Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 035-213503055-20260615-20260610_26-DE

Mairie
6 rue de la mairie
35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 10 juin 2026

Nb conseillers **En exercice :** **Présents :** **Distanciel :** **Votants :**	 **11** **10** **0** **11**	L'an deux mil vingt-six, le dix juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence de Ronan RIOU, Maire.

Présents	Ronan RIOU, Maire Jean-Yves GOVEN 1er adjoint, Laure GUDÉA-BOSMAN 2ème adjointe, Michel BOUÉTARD, Véronique LAUNAY, Sabrina CHOQUET, Morgane QUELVENNEC, Yasmina BOULIL, Irwin LE BIHAN, Yann GOVEN les conseillers municipaux
Absents	Christophe PANNETIER 3ème adjoint
Procurations	Christophe PANNETIER à Ronan RIOU
Secrétaire :	Jean-Yves GOVEN
Convocation :	5 juin 2026

20260610_26	Remboursement acompte Salle des Fêtes

Monsieur le Maire présente la demande faite par M. Le Goff le 22 mai 2026 pour le remboursement de l'acompte de 290€ qu'il à versé à la commune le 11 aout 2025 pour la réservation de la salle la Gonelle prévue les 23 et 24 mai 2026.

Considérant que M. Le Goff a annulé la réservation sans justifier d'un motif grave légitimant cette annulation de dernière minute,

Considérant que le contrat de location signé par M. Le Goff stipule qu'en « cas d'annulation moins d'un mois avant la date de location, la somme n'est pas rendue ».

Après délibération, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité de ne pas rembourser l'acompte de 290€ à M. Le Goff.

A Saint-Péran le 12 juin 2026
Ronan RIOU, Maire

MAIRIE DE SAINT-PERAN (Ille-et-Vilaine)